

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 11

pouvoir : 1

*ayant pris part à la
délibération : 12*

date de la convocation :

14 février 2022

SEANCE DU 22 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 22 février à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer de Bonzée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2022/02 N°1

**Objet de la Délibération :
Débat d'orientation
budgétaire**

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, E.KAMPMAN,
MM D.MOUSSA, P.MALAIZE, B.GILSON, J-P.COLIN, J-L.DURET,
B.GOEURIOT, P.HENRY, P. DEHAND,
Était excusés : MM S.OBARA, P.PICHAVANT,
Suppléants _____ présents : J.PARROT,
M.PONCELET, G.ROUARD, J.RICHARD
Pouvoirs : S.OBARA à D.MOUSSA

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de plus 3 500 habitants et leur groupement,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la projection budgétaire pluriannuelle

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport de présentation et de la projection budgétaire pluriannuelle (documents ci annexé).

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

Dominique MOUSSA

